

## ASSURANCE Journée du courtage de l'Est Les courtiers s'inquiètent de la « surréglementation »

Réunie vendredi à Vendenheim, la chambre syndicale des courtiers d'assurance (CSCA) de l'Est a déploré l'impact sur les entreprises du « déferlement réglementaire » dont le secteur fait l'objet. Les professionnels, a-t-elle insisté, ont besoin de temps pour s'adapter.

Le métier de courtier d'assurance n'échappe pas aux mutations qui traversent la société. Il est, comme les autres, confronté à la digitalisation de l'économie, à l'arrivée de l'intelligence artificielle, et à l'évolution des modes de consommation. Les clients qui n'hésitent plus à avoir recours aux plateformes en ligne demandent de plus en plus « une accessibilité 24 heures sur 24 » et une « fluidité » accrue « dans le traitement des dossiers », a constaté vendredi Geoffroy Roederer, président de la CSCA de l'Est, devant quelque 150 professionnels réunis à Vendenheim.

### Inflation des normes

Pour les sociétés de courtage qui sont pour la grande majorité des petites entreprises de proximité, cela nécessite une forte capacité d'adaptation. Or celle-ci est aujourd'hui mise à l'épreuve par « le déferlement réglementaire » auquel elles sont soumises, a indiqué Bertrand de Surmont, président national de la CSCA. Les courtiers qui dénoncent l'inflation des normes à l'échelle nationale vont devoir intégrer coup sur coup plusieurs directives européennes comme la DDA (directive de distribution d'assurances), le règlement sur la protection des données, ou encore Solvabilité

2. Autant de textes « qui ont comme finalité annoncée la protection du consommateur », mais qui vont avoir à court terme de lourdes conséquences pour les cabinets, redoute Bertrand de Surmont. Leur mise en œuvre se traduira par « une évolution de process et d'organisation très importante ». Et pas seulement en termes de coûts - puisqu'il faudra adapter les systèmes d'information. « Elle touche aussi des sujets très sensibles comme la typologie des rémunérations ou les contrats de travail qu'il faudra revisiter », précise le président de la CSCA.

Pire, ces évolutions qui « détruisent de la valeur » et se traduisent par « une baisse de la visibilité et donc de la création d'emplois », selon le courtier haguénovien Claude Casterot, vont devoir se faire à marche forcée. La France est tenue de transposer la DDA au plus tard le 23 février 2018. Pour la profession qui ne connaît toujours pas le contenu du texte et qui redoute une surtransposition par les pouvoirs publics français, ce délai est tout simplement intenable. « Techniquement, ce ne sera pas possible », considère Bertrand de Surmont. La CSCA milite donc « pour que l'applicabilité de la DDA soit reportée à octobre 2017 », afin de laisser aux entreprises le temps de se préparer. Sinon, prévient-il, « il y aura de la casse sur l'autel de la réglementation ».

O.W.

► La CSCA de l'Est fédère 64 entreprises d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté qui emploient 650 collaborateurs et collectent 700 millions d'euros de primes.

## VALLÉE DE LA BRUCHE Hôtellerie-restauration La Cheneaudière certifiée « Alsace Excellence »

L'hostellerie-spa La Cheneaudière basée à Colroy-la-Roche, dans la vallée de la Bruche, a été labellisée lundi soir « Alsace Excellence », certification délivrée par l'Agence d'attractivité Alsace. L'établissement est une entreprise familiale indépendante depuis trois générations. Elle côtoie, au travers de cette distinction, de grandes entreprises comme Électricité de Strasbourg, La Poste, Sodexo, etc. Une trentaine de structures sont

actuellement labellisées Alsace Excellence. Cette appellation sous-entend que les entreprises satisfont « un audit qui prend en compte des critères très stricts, en trois volets thématiques : économiques, sociaux/sociétaux et environnementaux ». La Cheneaudière a également, pour sa partie hôtellerie, reçu récemment sa 5<sup>e</sup> étoile. L'entreprise a par ailleurs investi, en début d'année, plusieurs millions d'euros dans une refonte de plusieurs de ses espaces.

Après La Petite-Pierre et Mutzig, une troisième forêt-école vient d'être créée à Albé. Ce laboratoire grandeur nature a pour vocation d'aider les propriétaires de forêts privées.

**DES CHÂTAIGNIERS, DES CHÊNES** et de l'espace : la troisième forêt-école créée par Forestiers d'Alsace va devenir d'ici peu un terrain de jeux très apprécié pour de nombreux propriétaires de forêts privées de la région. Ce laboratoire d'apprentissage, qui se situe en plein massif de l'Ungersberg, dans la vallée de Villé, a pour objectif d'aider les propriétaires à se former à la gestion et à l'entretien de leurs forêts privées. Le groupement régional Forestiers d'Alsace a imaginé ces sites à La

Petite-Pierre, Mutzig et maintenant Albé dans le but de développer l'activité sylvicole privée.

### Travaux pratiques

« Cette forêt est un véritable outil pour nous, indique Roland Rengert, président de l'association forestière de la vallée de Villé, membre du groupement régional. On pourra réaliser ici des travaux pratiques, du marquage des arbres à la plantation, et apprendre à travailler en toute sécurité. » Les forestiers privés réunis en associations forestières sont épaulés par les techniciens du Centre régional de la propriété forestière comme Maren Baumeister qui suit particulièrement les forêts privées d'Alsace centrale. « Nous intervenons pour apporter une aide technique aux associa-

## SCHERWILLER Œnotourisme

# « Notre vin mérite le cristal »

Le Civa a présenté, cette semaine à Scherwiller, quelques bribes de ses actions à venir dans l'œnotourisme. Le but est de professionnaliser l'accueil pour une montée en gamme de l'offre.

Avec ses 170km de route des vins (sur 70 communes) et ses caves qui s'ouvrent aux voyageurs, l'Alsace fut dès 1953 en avance sur son temps en termes d'œnotourisme. Le mot n'était alors pas trop à la mode, le sujet est en passe d'être modernisé dans les mois à venir. Plusieurs actions doivent être mises en place pour répondre à une demande œnotouristique forte.

### Des « packages » avec restaurant, dégustation et nuitée ?

« Les gens ont d'autres envies actuellement, assure Anne Freyder, technicienne au Civa (Conseil interprofessionnel des vins d'Alsace). Ils veulent d'autres prestations, des « packages » avec restaurant, dégustation et nuitée. »

Face à cette exigence de ce qui se fait ailleurs, avec le bordeaux comme en Afrique du Sud, des idées s'échangent. Le Civa vient de mettre en place une commission dédiée pour voir ce qui se fait, et surtout ce qui peut se faire. « Nous devons faire bouger les choses, promet Nicole Bott, membre du conseil de direction. On a voulu d'abord écouter les expériences menées sur le terrain, du nord au sud. Après avoir écouté tout le monde, on a dégagé de jolis projets pour les mois à venir. » Tout ne peut pas encore être dévoilé, le but est de proposer des produits qui n'existent pas, des formules à inventer, voire copier d'autres régions viticoles. « En Alsace, on a une richesse qui est à découvrir. Nos caves, il y a différentes manières de les ouvrir. » Et non plus seulement une seule et unique.

« Autour du vin, il y a beaucoup à faire, cela exige des offres en hôtellerie aussi. Nous devons améliorer nos conditions d'accueil,



Les formes de dégustation vont être amenées à se diversifier sous peu. PHOTO DNA - FRANCK DELHOMME

avoir des locaux plus adaptés, proposer une offre pour la clientèle japonaise, chinoise, russe... Nous avons besoin de nous diversifier. » Une forte volonté s'affiche pour professionnaliser l'œnotourisme. Que le vigneron « se mette en quatre » pour recevoir dans sa cave le touriste est une chose. Un appel est lancé pour que cet accueil soit effectué par un personnel formé, qui ait le temps pour le faire.

Le Civa veut aller au-delà des visites gratuites. « Il nous faut du haut de gamme, être plus attractif dans nos activités, revoir nos prestations. » Un touriste serait prêt à y mettre le prix s'il en a pour son argent. « Nous devons monter en gamme dans la présentation de nos vins. Je ne veux plus de ces verres au pied vert, s'exclame Nicole Bott. J'en ai en vitrine, mais c'est pour montrer le passé. C'est dépassé actuellement. Une vendange tardive mérite mieux, cela vaut bien d'être bu dans du cristal ! »

À ses yeux, le vignoble alsacien, avec ses 4 100 vigneronnes, mérite mieux que son image actuelle.

« J'aimerais que chaque carte de vin commence à A comme alsace et non plus B pour bordeaux ou bourgogne. Souvent, dans les restaurants, les vins d'Alsace sont mis dans « autres »... C'est hyper vexant. » Améliorer l'accueil touristique, le faire monter en gamme, avec des dégustations à l'aveugle et autres animations, revaloriserait l'image des crus d'ici. « C'est toute une dynamique qui est à travailler »,

estime Anne Freyder.

« Nous devons transmettre cette passion qu'ont les viticulteurs de leur travail. Le vin est le quatrième symbole de l'Alsace, quand on demande aux gens les raisons de leur venue dans la région. J'aimerais qu'il y ait de l'émotion, qu'on vibre quand on présente notre vin. Les gens veulent une histoire, des sensations. » Qu'on les leur offre ! ■

SERGE BASTIDE

## UN APPEL À PROJETS POUR LES CAVES TOURISTIQUES

Dans le cadre de sa politique touristique, la Région Grand Est a décidé de soutenir le développement de l'œnotourisme promu filière prioritaire. Le conseil régional vient à ce titre de lancer un appel à projets « caves touristiques » doté d'un budget de 300 000 euros. Le dispositif, voté le 21 octobre, vise à améliorer les conditions d'accueil des visiteurs par la création ou l'amélioration d'espaces dédiés (pour des groupes d'au moins 20 personnes) dans les exploitations viticoles, et l'aménagement de circuits de visite. Il cible les investissements dans des caveaux d'accueil, l'équipement de locaux de dégustation, ou la mise en place d'outils de communication (audioguides, scénographie...). Pour prétendre à l'aide régionale, le domaine viticole doit commercialiser au moins 25 % de sa production en bouteilles, et l'exploitant être installé depuis moins de 10 ans. Les porteurs de projets peuvent déposer leur dossier jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2018. Contact: 03 88 15 67 89.

## SYLVICULTURE

# À l'école des forestiers



Maren Baumeister, technicienne forestière du Centre régional de la propriété forestière, conseille les propriétaires privés de la vallée de Villé, dont ceux de l'association forestière présidée par Roland Rengert. PHOTO L'ALSACE6 JEAN-MARC LOOS

tions forestières et aider les propriétaires dans le développement de leurs forêts, décrite. L'idée est d'apprendre aux propriétaires de gérer eux-mêmes leurs parcelles. » Avec ses trois forêts-écoles, le groupement régional compte aujourd'hui « une vitrine du savoir-faire de la sylviculture alsacienne » et un bel outil pour aider ses 1 500 adhérents à « développer une sylviculture participative, pour mettre en avant les trois fonctions de la forêt qui sont la production de bois, et des fonctions sociale et environnementale ». Des ambitions fortes pour valoriser les quelque 10 400 hectares de forêts privées recensées par Forestiers d'Alsace, et la matière première d'une filière bois alsacienne toujours en construction. ■

Anne Suply